

Passage de la Suisse-ID à la Swiss-ID, avec ses conséquences inévitables pour la Smart-Card de la FSA

Contexte

Jusqu'à ce jour, les membres FSA pouvaient se rendre sur le site de la FSA pour commander auprès de QuoVadis une carte de membre dotée de la Suisse-ID. Environ 3'000 de nos membres ont commandé cette Smart-Card. Seuls 600 d'entre vous ont en outre activé le certificat Suisse-ID de la puce intégrée.



La presse s'est fait l'écho de l'information selon laquelle la Suisse-ID (à l'époque initiée et promue par le Secrétariat d'État à l'économie) ne peut être commandée que jusqu'au 30 juin 2019, pour ensuite être remplacée par la Swiss-ID en 2020. À l'heure actuelle, la FSA ignore comment se présentera cette offre et si elle établira une nouvelle collaboration avec un opérateur. Au vu de ce qui précède, les actuels partenaires de coopération ont dû résilier leurs relations contractuelles avec la FSA.

Quelles sont les conséquences pour les membres qui possèdent aujourd'hui une carte avec ou sans certificat ? Comment se règle la phase transitoire précédant la mise sur le marché de la nouvelle Swiss-ID pour les utilisateurs d'un certificat ?

Carte de membre de la FSA

Offre désormais limitée pour l'acquisition d'une carte de membre avec certificat intégré (Smart-Card) auprès de QuoVadis

Le stock de cartes disponibles chez QuoVadis est presque épuisé. Il ne reste que 70 cartes à retirer jusqu'au 3 juin 2019. Vous trouverez des informations complémentaires sur <https://www.sav-fsa.ch/fr/service/mitgliederausweis.html>.

Durée de validité de la carte de membre

La carte de membre peut être utilisée comme moyen d'identification jusqu'à sa date d'expiration. La FSA étudie actuellement les alternatives à la carte d'identité visuelle et informera ses membres en temps utile.

Détenteurs d'une carte de membre de la FSA sans Suisse-ID activée

Si la carte de membre a été commandée après le 18 janvier 2018, le certificat de la puce peut encore être activé jusqu'au 18 juin 2019. La durée du certificat est de 3 ans.

Cartes de membre de la FSA dotées d'un certificat activé après le 18 janvier 2018

Le renouvellement du certificat demeure possible jusqu'au 17 juin 2019. La durée du nouveau certificat est de trois ans.

Détenteurs de la carte de membre de la FSA dont le certificat a expiré ou pour tous les membres qui ne possèdent pas de Suisse-ID

Ces membres peuvent acquérir auprès de la Poste jusqu'au 31 décembre 2019, sur <https://postsuisseid.ch/fr/> une Suisse-ID au prix de CHF 196.45. La distribution des cartes et la procédure d'identification des acquéreurs se font par la Poste. La Suisse-ID Business expire au 15 décembre 2021.

Signature électronique qualifiée simple et efficace avec Skribble

La solution de signature de Skribble permet d'apposer une signature électronique qualifiée sur un document sans avoir besoin d'équipement informatique ou d'installation de logiciel. Le fonctionnement est simple et intuitif. Pour plus d'informations sur ce produit ainsi que les conditions spéciales pour les membres FSA, consultez : <https://www.skribble.com/fr/sav-fsa/>.